

MAIRIE DE LE BOULOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-trois, 9 juin 2023 à 18h30

.....

PRÉSENTS de 18h30 à 20h55 : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^e adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Nadège HOFFMANN, Esther GARCIA, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Florent GALLIEZ, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION de 18h30 à 20h55 : Christian ERRE à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBLI-JUANOLA à Aline MOSSÉ, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Robert DUGNAC à Hervé CAZENOVE, Anne LECLERCQ à Dominique NOËL, Claudine MARCEROU à Stéphane GRAU

PRÉSENTS de 20h55 à 21h30 : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Nadège HOFFMANN, Esther GARCIA, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION de 20h55 à 21h30 : Christian ERRE à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBLI-JUANOLA à Aline MOSSÉ, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Robert DUGNAC à Hervé CAZENOVE, Anne LECLERCQ à Dominique NOËL, Claudine MARCEROU à Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ à Patrick FRANCES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Esther GARCIA

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

.....

23_05_35_DEL_FI_ADOPTION_PPI_APCP_B2.1

ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SOUS LE REGIME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES DE CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aline MOSSÉ, adjointe aux finances, qui présente et détaille ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1, L. 2311-3, et R.2311-9,
Vu la délibération n° 2022.4.02 du 27 septembre 2022 relative à la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2017 et suivants,

Considérant la présentation de l'audit financier flash et la stratégie financière 2023-2026 adoptée,
Considérant qu'il convient de mettre à jour les autorisations de programmes/crédits de paiement au regard de l'ensemble des éléments précités,

Dans le cadre de l'audit financier flash et de la nouvelle stratégie financière 2023-2026, conformément à l'article L.2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Elles peuvent être révisées. Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Cette programmation pluriannuelle des investissements traduit la volonté de l'équipe municipale de développer la ville de façon transparente conformément à son projet de mandat et montre le poids que représentent ces investissements dans l'économie locale.

Ce plan pluriannuel d'investissement (ci-après PPI) en deuxième partie du mandat municipal revêt un caractère particulier car il s'inscrit après deux exercices impactés par la crise sanitaire, la guerre en Ukraine, et leurs conséquences sur le niveau de l'inflation.

Ce PPI se veut à la fois prudent et ambitieux dans la mesure où il ne reprend aucune cession potentielle tant qu'elle n'est pas effectivement réalisée, rattrape l'absence d'entretien, de rénovation, de mise aux normes, et de renouvellement des bâtiments et équipements communaux en répondant aux besoins de la population et en accompagnant le tissu économique.

Issu des engagements de la stratégie financière 2023-2026 qui sera annexée à la présente délibération, ce plan pluriannuel d'investissement présenté sous la forme réglementaire d'autorisations de programme crédits de paiement constitue donc à la fois un engagement politique fort et une démarche s'inscrivant dans les

recommandations issues du dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2017 à 2021.

La gestion totale du PPI en ACP permettra un meilleur suivi des taux de réalisation des prévisions budgétaires en matière d'investissement tel que le préconise la CRC. Le PPI initial pour la période 2021-2026 portait sur 21,9M€. Il avait été revu en 2022 à 17,3M€. Ainsi, le plan tel que présenté à la suite de l'audit financier flash et annexé pour la période 2023-2026 est proposé à moins de 11M€ et s'inscrit surtout dans une stratégie financière volontariste pour maintenir le niveau d'épargne nécessaire à sa mise en œuvre avec une prospective retravaillée au regard des remarques de la CRC.

Le conseil municipal,
☞ a ouï l'exposé de Madame Aline MOSSÉ
☞ après examen et discussion,

DÉCIDE PAR 18 VOIX POUR ET

11 CONTRE (Mesdames Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Anne LECLERCQ, Claudine MARCEROU, Rose-Marie QUINTANA, Messieurs Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Florent GALLIEZ, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT)

- ☞ **D'APPROUVER** l'audit financier flash telle qu'annexé à la présente délibération.
- ☞ **D'ADOPTER** la stratégie financière 2023-2026 telle qu'annexée à la présente délibération.
- ☞ **D'APPROUVER** le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement et la mise à jour des autorisations de programmes de crédits de paiement tel qu'annexé à la présente délibération dans le tableau de situation B2.1 qui sera intégré au budget supplémentaire de l'exercice.
- ☞ **DE PREVOIR** l'inscription au budget supplémentaire 2023, les crédits de paiement de l'exercice tels que décrits dans le tableau de situation B2.1 annexé à la présente délibération.
- ☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GOMES



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Affichage le :

Insertion au recueil des actes administratifs :

Notification le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.

Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des Impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

"Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet

www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 066-216600247-20230609-230535-DE



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
010 RENOUV EQUIPEMENTS ADMINIS	0,00	480 000,00	480 000,00	0,00	164 000,00	116 000,00	200 000,00
016 URBANISME OPERATIONNEL	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	70 000,00	50 000,00
001 ECOLE MATERNELLE	1 747 600,00	72 400,00	1 820 000,00	334 000,00	1 537 000,00	0,00	0,00
002 ECOLE PRIMAIRE	2 455 000,00	445 000,00	2 900 000,00	77 569,00	100 000,00	1 270 000,00	1 490 000,00
005 CADRE DE VIE DES QUARTIERS	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	25 000,00	75 000,00	200 000,00
006 VIDEOPROTECTION EXTENSION	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	20 000,00	100 000,00	0,00
008 ECLAIRAGE PUBLIC TRANSITIO	0,00	720 000,00	720 000,00	0,00	0,00	200 000,00	520 000,00
009 MAISON POUR TOUS	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	50 000,00	575 000,00	575 000,00
014 ANDRE MARATRAT PLACE (CCV)	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00
015 PLAN ARBRES RENATURATION	0,00	190 000,00	190 000,00	0,00	90 000,00	50 000,00	50 000,00
017 JEAN MOULIN SALLE REHAB PM	0,00	186 000,00	186 000,00	0,00	186 000,00	0,00	0,00
007 CIMETIERE	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	68 500,00	81 500,00	0,00
003 SCHEMA AMENAGEMENT DURABLE	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	20 000,00	40 000,00
004 VOIRIE AVENUE D'ESPAGNE	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
011 COLLEGE LE BOULOU AMENAGE	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	250 000,00	0,00	150 000,00
012 PRIF LES CHARTREUSES	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
013 PLACE SOUV RENATUR RAMBLA	0,00	650 000,00	650 000,00	0,00	350 000,00	300 000,00	0,00
018 VOIRIES COMMUNALES REHAB &	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	55 000,00	400 000,00	745 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 066-216600247-20230609-230535-DE



Le Boulou
Source de dynamisme



Commune du Boulou

Audit financier flash et stratégie financière 2023-2026

Livrable définitif



**GROUPE
Seldon**



Contexte de l'étude

Phase 1 – Analyse financière rétrospective 2017 à 2022

Phase 2 – Stratégie financière : repères légaux et définition

Phase 3 – Prospectives financières et détermination d'une « feuille de route »

Phase 4 – Validation des programmes d'investissement sur la période 2023-2026

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 066-216600247-20230609-230535-DE





- ❑ Cette étude présente et analyse les résultats de la gestion financière de la commune du Boulou au terme de l'année 2022. Sa construction a été pensée avec le souci d'exposer de façon didactique les différentes facettes des finances de la commune et ce, afin d'en faciliter l'appropriation
- ❑ Au-delà du rapport financier en lui-même, le présent document se donne donc pour ambition de présenter de manière simple mais précise les principales notions de finances publiques et de fiscalité locale utilisées.
- ❑ Le rapport financier est établi à partir des comptes de la commune à la clôture de l'exercice 2022 ; il se développe en deux points :
 - **1. la présentation des flux de dépenses et de recettes dans le budget de la commune**

Pour plus de clarté, les opérations d'ordre qui constituent des écritures budgétaires équilibrées en recettes et en dépenses sans décaissement sont exclues du champ d'étude. L'analyse porte donc sur les dépenses et les recettes réelles, soit :

 - les charges de fonctionnement des services municipaux et les produits de fonctionnement (hors produits de cession analysés comme des produits d'investissement), notamment fiscaux
 - les dépenses et recettes d'investissement (y compris produits de cession)

➤ 2. l'appréciation de la situation financière, à travers :

- l'analyse des contraintes légales d'équilibre et de couverture
- la construction et l'analyse des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)
- l'analyse du financement des dépenses d'investissement
- l'analyse de l'endettement de la commune
- la solvabilité

Le rapport financier établit également un certain nombre de comparaisons entre la commune et celles de la strate

Les données utilisées sont issues des données du **MINEFI (2021) et pondérées par la population**

Les budgets des collectivités locales doivent respecter **des grands principes (exceptions...)** :

L'annualité : le budget est voté chaque année, pour une durée d'**un an** ; il s'exécute au cours de la même période

L'équilibre : les collectivités doivent voter leur budget en **équilibre réel** ; Sincérité des inscriptions budgétaires

L'unité : toutes les dépenses et toutes les recettes doivent être inscrites dans le budget – 1 seul document

L'universalité : **Transparence** des fonds publics – Pas de compensation, non affectation des recettes aux dépenses

❑ La période d'analyse

- L'analyse financière rétrospective repose sur les **6** derniers exercices clos : 2017 à 2022

❑ Les informations utilisées

- Les informations utilisées proviennent des comptes de gestion du budget principal, documents qui retracent la véritable exécution des dépenses et des recettes de chacune des sections (fonctionnement et investissement)
- Concernant la fiscalité, l'état **1259** permet de connaître les bases d'imposition de la commune, les taux votés par le Conseil Municipal
- enfin, les fiches **DGF** ont permis de connaître la composition des dotations de l'Etat

POPULATION

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol moy
Population INSEE	5 650	5 630	5 707	5 570	5 452	5 333	-1,15%
Population totale DGF	6 081	6 061	6 139	6 010	5 891	5 806	-0,92%

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

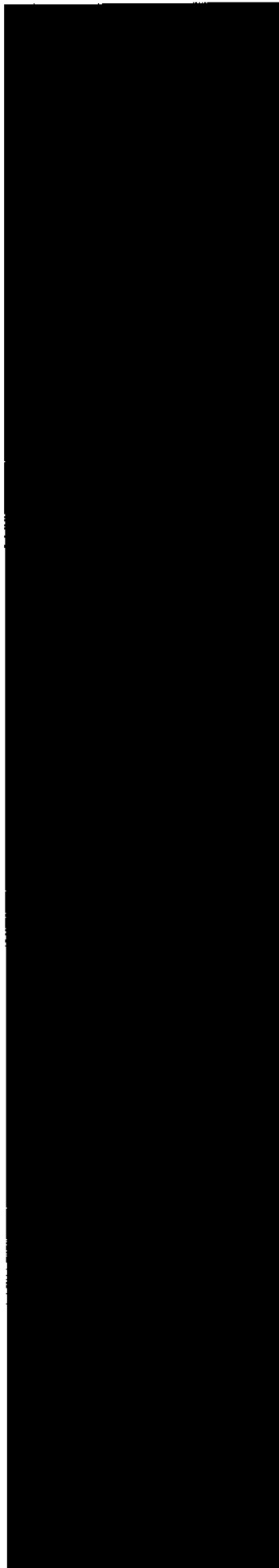
Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 066-216600247-20230609-230535-DE

.00

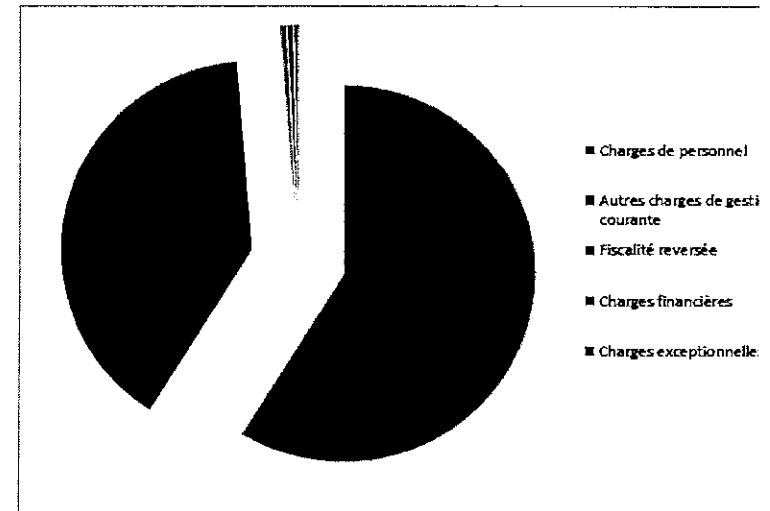




1.1.1 – Les charges de fonctionnement

- ❑ Les charges de fonctionnement de la commune représentent **6,8 M€ en 2022**
- ❑ Elles sont composées de **4 principaux postes** :
 - les charges de personnel : 59 % des charges réelles de fonctionnement : malgré une hausse sur la période étudiée, ce poste de dépense est globalement **maîtrisé**
 - les charges à caractère général (26 %), constituées essentiellement d'achat de fournitures et de prestations de services (évolution liée en partie à des événements qui ne sont pas de la responsabilité des Elus : inflation, flambée du prix de l'énergie...)
 - les autres charges de gestion courante (14 %), en lien direct avec les choix politiques (subventions aux associations...)
 - les charges d'intérêts de la dette : 0,4 %

Charges de fonctionnement (K€)	2022	
Charges de personnel	4 004	58,9%
Autres charges de gestion courante	2 705	39,8%
Fiscalité reversée	35	0,5%
Charges financières	30	0,4%
Charges exceptionnelles	25	0,4%
Total	6 799	100%

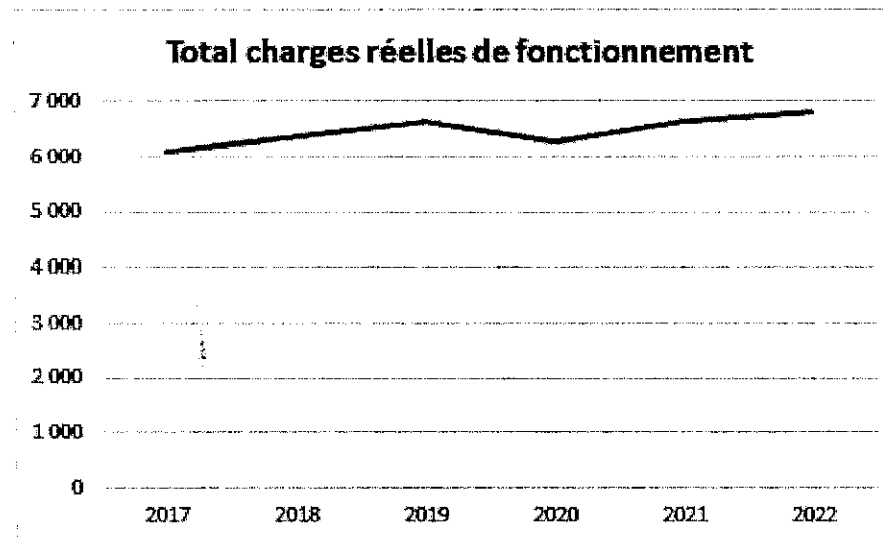


- Ce niveau de charges apparait **nettement plus élevé que la moyenne de la strate** (5 000 à 10 000 habitants)
- La commune du Boulou, comme de nombreuses villes touristiques, a suivi un rythme de dépenses de « communes riches »
- Ramenées à l'habitant, les charges 2021 représentent 1 180 €, contre 954 € pour la moyenne de la strate
- Cet écart s'explique majoritairement par le poste relatif aux charges nettes de personnel, les achats et charges externes et les subventions versées :
 - Charges de personnel : 701 €/hab pour Le Boulou, contre 553 € pour la strate
 - Achats et charges externes : 304 €/hab pour la commune, contre 252 € pour la strate
 - Subventions versées : 89 €/hab pour la commune, contre 64 € pour la strate (la commune dépense la même enveloppe que la strate de 10 à 20 000 habitants)
- En revanche, le poste relatif aux charges financières est **largement plus faible que la moyenne de la strate**

Comparaison DRF (2021, en €/hab)	Le Boulou	Moy strate
Charges nettes de personnel	701	553
Achats et charges externes	304	252
Charges financières	3	21
Contingents	38	27
Subventions versées	89	64
Autres charges	45	37
Total charges	1 180	954

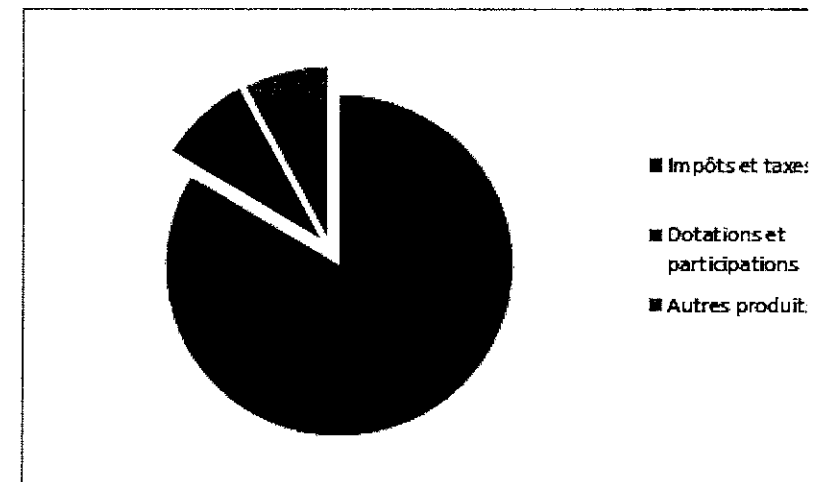
- Entre 2017 et 2022, les charges réelles ont légèrement augmenté : **6,1 M€ en 2017, contre 6,8 M€ en 2022**
- Soit une augmentation de + **2,6 % en moyenne par an**
- Cette augmentation provient essentiellement des charges de personnel (+ 400 K€) et des charges à caractère général (+ 250 K€)
- Il convient de noter que les charges de personnel sont restées stables en 2022, alors même que la commune a été contraintes de financer le dégel du point d'indice décidée par l'État, ainsi que l'augmentation du SMIC

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 21/22	Evol moy
Charges à caractère général	1 521	1 749	1 883	1 418	1 712	1 773	3,6	3,1
Charges de personnel	3 591	3 672	3 693	3 939	3 977	4 004	0,7	2,2
Autres charges de gestion courante	898	864	994	850	843	932	10,6	0,7
Fiscalité reversée	43	41	41	46	38	35		
Total charges de gestion courante	6 053	6 326	6 611	6 253	6 570	6 744	2,6	2,2
Charges financières	34	27	28	19	19	30		
Charges exceptionnelles	9	37	9	1	40	25		
Total charges réelles de fonctionnement	6 096	6 390	6 648	6 273	6 629	6 799	2,6	2,2



1.1.2 – Les produits de fonctionnement

- ❑ Les produits réels de fonctionnement (hors produit de cessions) de la commune s'élèvent à **6,8 M€ en 2022**
- ❑ Les impôts et taxes (fiscalité directe et indirecte) représentent **84 %** des produits de fonctionnement, les autres produits pesant 16 %
- ❑ S'agissant des impôts et taxes, **trois grands postes** peuvent être distingués :
 - les produits de fiscalité sur les ménages/entreprises (59 %)
 - la fiscalité reversée par la CC (16 %) : AC et DSC
 - la fiscalité indirecte (10%) : taxe électricité, taxe de séjour et DMTO
 - les produits des jeux casino : 15 %
- ❑ Concernant les dotations et participations, ce poste comprend principalement la **DGF**, les participations de certains organismes versés à la commune et les compensations fiscales
- ❑ Enfin, les divers produits de fonctionnement sont composés des produits de services et de gestion (redevances et revenus locatifs) ainsi que des produits exceptionnels (hors cessions)



☐ Entre 2017 et 2022, les produits réels sont stables : **de 6,7 M€ en 2017 à 6,8 M€ en 2022, soit + 0,4 % par an**

☐ Sans augmentation des taux en 2022, les produits auraient en réalité **baissé** sur la période (- 0,2 % par an)

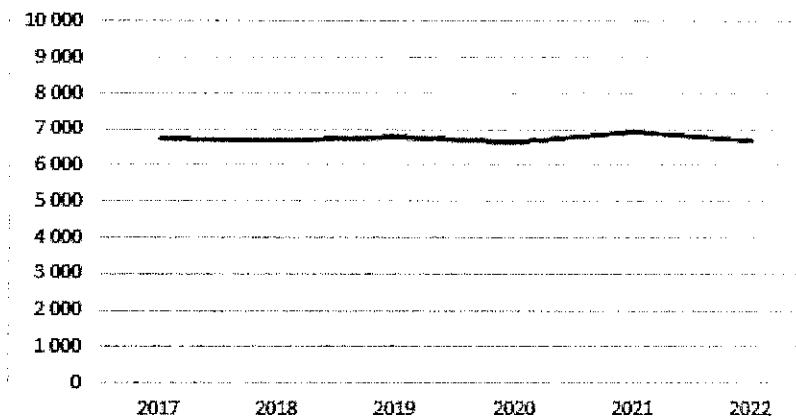
En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol moy
Impôts et taxes	5 130	5 223	5 357	5 017	5 289	5 717	2,2
Fiscalité ménages	2 726	2 795	2 885	2 916	3 091	3 360	4,3
<i>Attribution de Compensation/DSC</i>	1 114	1 114	1 114	1 114	1 114	916	-3,8
Impôts indirects	425	470	527	541	595	610	7,5
Produits jeux casino	865	844	831	446	489	831	-0,8
Dotations et participations	842	764	779	1 194	970	584	-7,1
DGF	604	541	529	491	489	462	-5,2
Subventions et participations	238	223	250	703	481	122	-12,5
Autres produits	734	639	604	444	558	524	-6,5
Total produits de gestion courante	6 706	6 626	6 740	6 655	6 817	6 825	0,4
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	
Produits exceptionnels	20	85	68	7	116	30	
Total produits réels de fonctionnement	6 726	6 711	6 808	6 662	6 933	6 855	0,4

- Ce niveau de produits apparait sensiblement supérieur à celui la strate
- Ramenés à l'habitant, les produits 2021 du Boulou représentent 1 233 €, contre 1 163 € pour la moyenne des communes de la strate
- Cet écart **s'explique par** les postes :
- Impôts locaux : 567 €/hab contre 501 pour la strate
 - Fiscalité reversée : niveau de l'AC et versement d'une DSC dont le caractère est facultatif
 - Autres impôts et taxes : présence du Casino
- Il convient également de noter que les taux communaux sont **inférieurs** à ceux du département des PO :
- TH : 13,02 % Le Boulou, contre 25,39 % pour le Département
 - Foncier bâti : 40,64 % Le Boulou, contre 44,72 % pour le Département

Comparaison RRF (2021, en €/hab)

	Le Boulou	Moy strate
Impôts locaux	567	501
Fiscalité reversée par le gpt	204	172
Autres impôts et taxes	192	109
DGF	90	153
Produits des services et du domaine	50	81
Autres	130	147
Total produits	1 233	1 163

Total produits réels de fonctionnement



1.2.1 – Les dépenses d'investissement

□ Les dépenses d'investissement de la commune sont composées des éléments suivants :

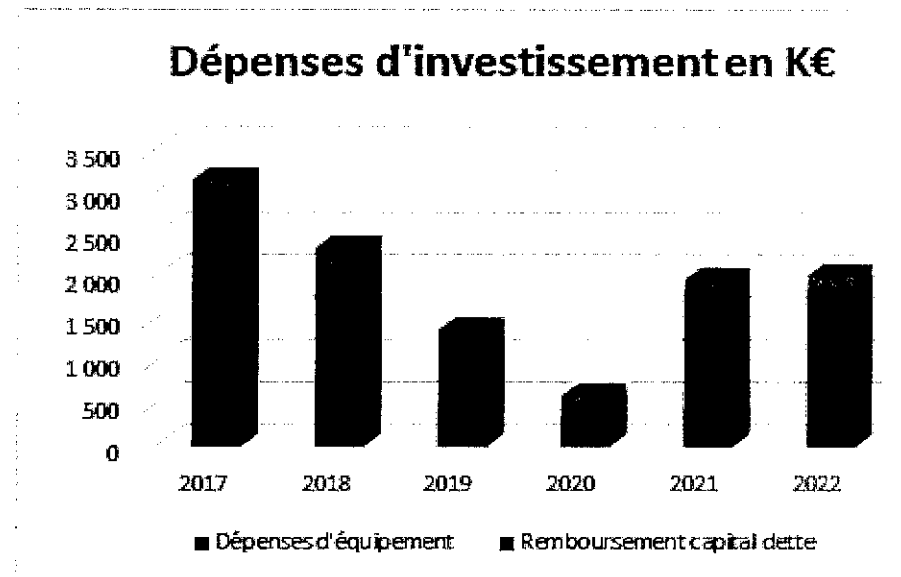
- le remboursement annuel du capital de la dette des emprunts passés
- les dépenses d'équipement (programmes d'investissement)

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement	2 913	2 105	1 096	497	1 854	1 854
Remboursement capital dette	227	235	270	95	105	154
Dépenses d'investissement	3 140	2 340	1 366	592	1 959	2 008

1.2.1 – Les dépenses d'investissement

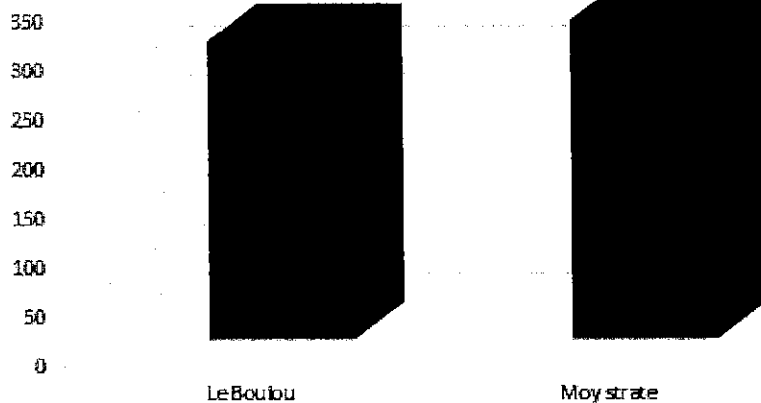
- ❑ Sur l'ensemble de la période étudiée, la commune a réalisé **11,4 M€** de dépenses d'investissement, dont 90 % dépenses d'équipement, soit **10,3 M€**
- ❑ Il convient de souligner que le niveau de dépenses d'équipement a fluctué sur la période :
 - 3,1 M€ en 2017
 - contre 0,6 M€ en 2020 (crise du Covid)

En K€	TOTAL	Moy/an	Structure %
Dépenses d'équipement	10 319	1 720	90
Remboursement capital dette	1 086	181	10
Dépenses d'investissement	11 405	1 901	100%

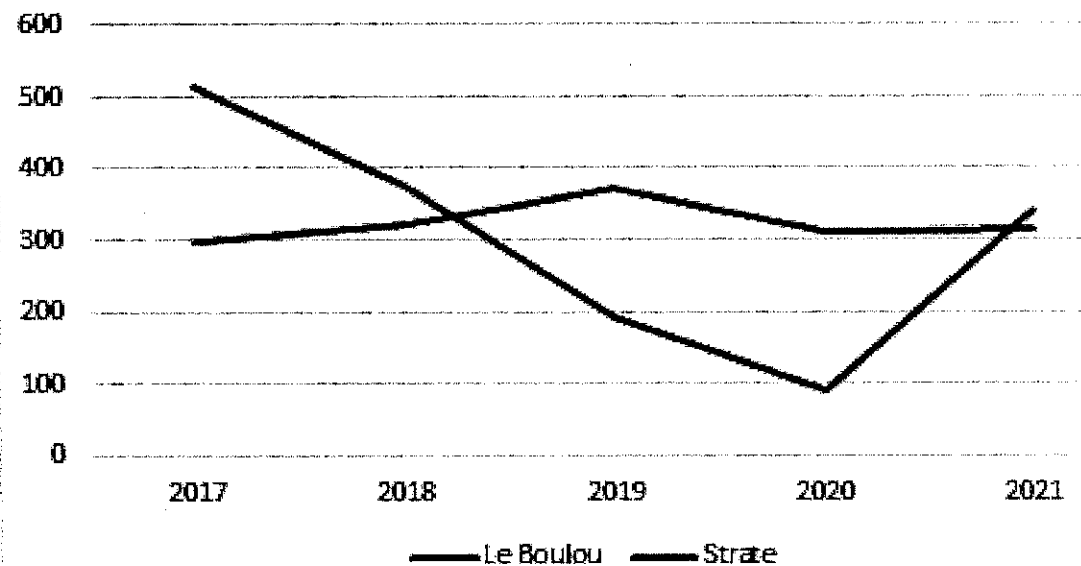


- ❑ Le niveau de dépenses d'équipement est **proche** de celui de la moyenne de la strate
- ❑ Sur la période 2017-2021, la commune du Boulou a réalisé **301 €** de dépenses d'équipement par habitant en moyenne par an, contre **322 €** pour la strate
- ❑ L'effort d'équipement a été particulièrement **faible en 2019 et en 2020**

**Dépenses d'équipement/hab
(moyenne 2017 à 2021)**



Effort d'équipement (€/hab)



1.2.2 – Les recettes d'investissement

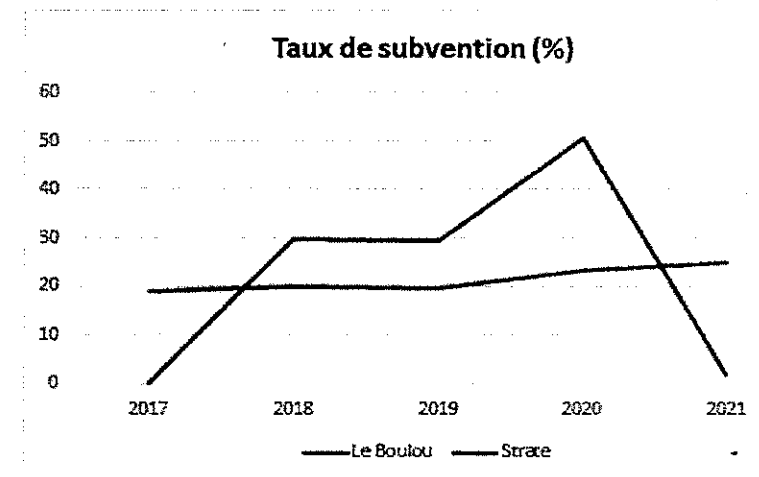
☐ Les recettes d'investissement de la commune sont composées des éléments suivants :

- les ressources propres d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement et produit de cession)
- les subventions reçues pour le financement des dépenses d'équipement

☐ La commune a contracté sur la période **2,5 M€ d'emprunts nouveaux**

☐ Le taux de subvention pour les dépenses d'équipement est **plus faible que celui de la strate** : 15 % pour la commune, contre 20 % pour la strate

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources propres d'invest (RPI)	377	550	460	203	128	431
FCTVA	163	459	315	143	0	259
Taxe d'aménagement	197	89	67	59	110	165
Cessions	0	1	48	1	17	7
Autres RPI	17	1	30	0	1	0
Subventions	5	627	320	252	34	404
Emprunt	0	650	0	154	1 200	500
Recettes d'investissement	382	1 827	780	609	1 362	1 335



Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

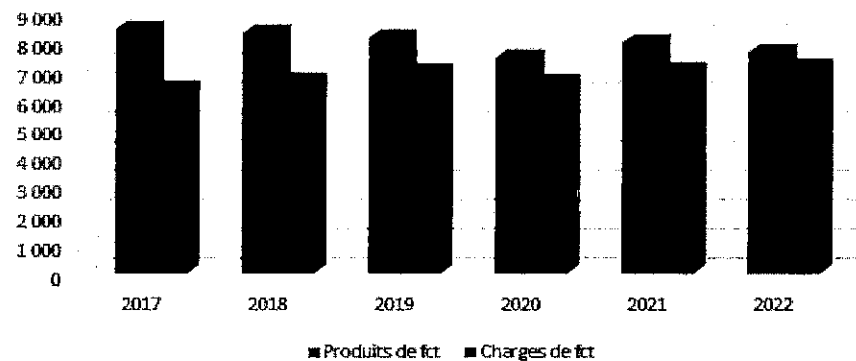
ID : 066-216600247-20230609-230535-DE



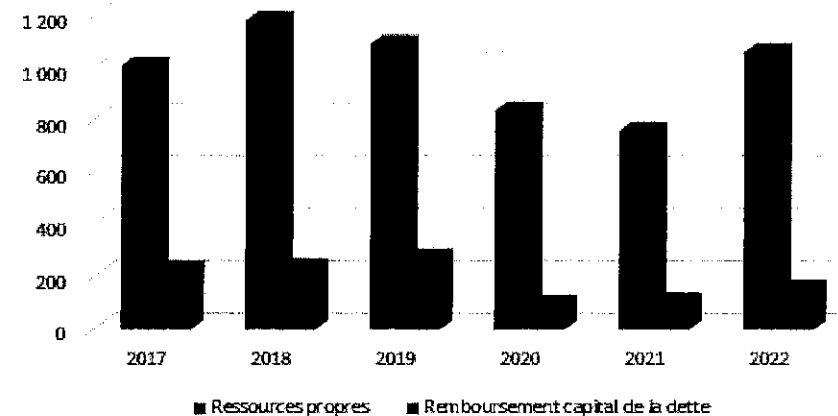
☐ L'article 1612-4 du CGCT définit les contraintes d'équilibre légales qui s'imposent aux collectivités locales et qui doivent faire l'objet d'un contrôle de la Préfecture :

- contrainte **d'équilibre de la section de fonctionnement** : Les charges de fonctionnement doivent être couvertes par des produits de fonctionnement
- contrainte de **couverture du remboursement du capital de la dette** : Outre l'impossibilité de financer des charges de fonctionnement par de l'emprunt, la loi oblige les collectivités à épargner chaque année une somme suffisante pour couvrir l'amortissement du capital des emprunts. Plus précisément, la loi dispose que le capital de la dette doit être couvert par le solde des produits de fonctionnement sur les charges de fonctionnement, majoré des RPI
- Ces 2 contraintes sont **respectées** par la commune du Boulou

Equilibre de la section de fonctionnement (en K€)



Couverture du capital de la dette (en K€)



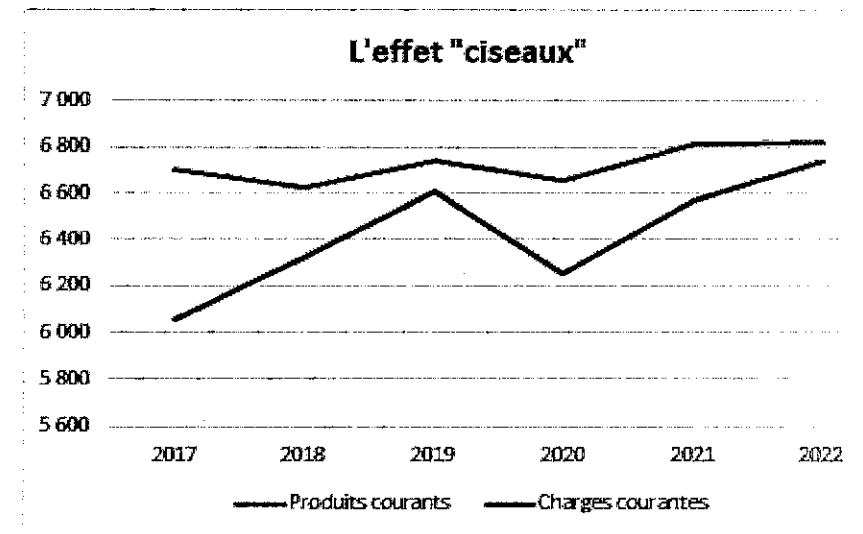
- La compréhension de la santé financière de la commune nécessite d'analyser les **Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)**
- Ces soldes sont déterminés à partir des flux réels des comptes de la collectivité
- L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF), l'épargne brute et l'épargne nette constituent les soldes les plus importants :
 - **EBF** : Produits courants – Charges courantes. Cet indicateur n'intègre ni le résultat financier, ni le résultat exceptionnel
 - **CAF brute, ou épargne brute** : Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement, y compris les charges financières. L'épargne brute est le solde disponible pour le remboursement du capital de la dette et le financement des investissements
 - **CAF nette, ou épargne** : CAF brute – remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de calculer le solde disponible pour le financement des investissements



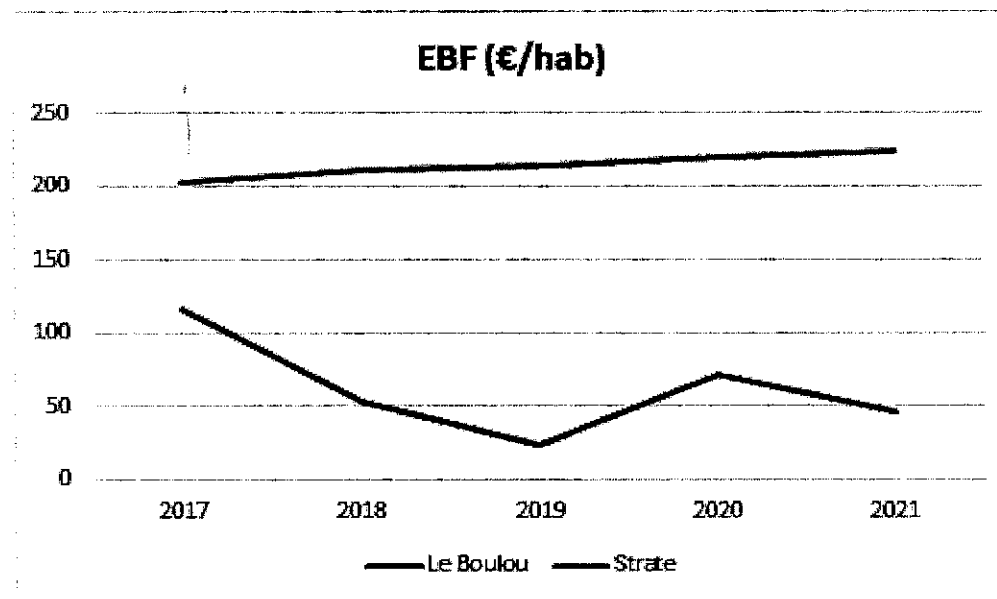
2.2.1 – L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)

- ❑ L'EBF de la commune s'élevait à 80 K€ en 2022, soit **15 €/hab**
- ❑ L'EBF est en **forte baisse sur toute la période** : EBF 2017 : 650 K€, contre 129 K€ en 2019 et 81 K€ en 2022
- ❑ En effet, les produits courants ont **faiblement évolué** (+ 120 K€), alors que les charges de même nature ont **augmenté beaucoup plus rapidement** (+ 690 K€)

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits courants	6 706	6 626	6 740	6 655	6 817	6 825
Charges courantes	6 053	6 326	6 611	6 253	6 570	6 744
EBF	653	300	129	402	247	81



2.2.1 – L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)



□ Sur toute la période d'étude, l'EBF est **largement inférieur à celui de la strate** :

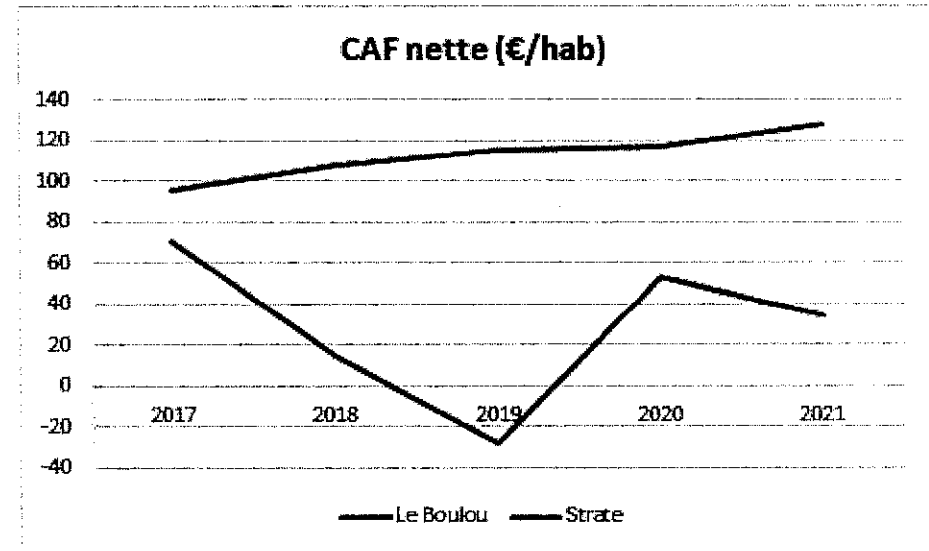
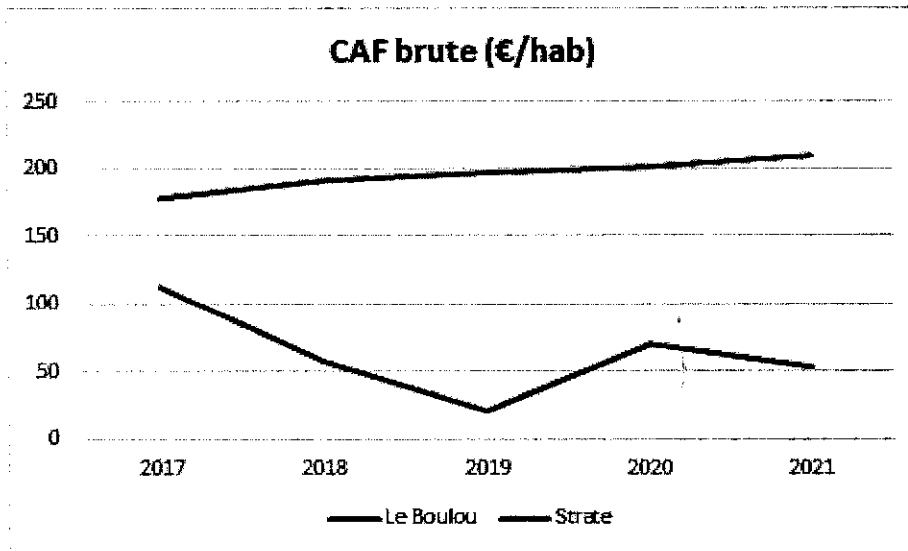
- **2017** : 116 €/hab Le Boulou, contre 202 €/hab pour la strate
- **2021** : 46 €/hab Le Boulou, contre 224 €/hab pour la strate

2.2.2 – La CAF brute et nette

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits courants	6 706	6 626	6 740	6 655	6 817	6 825
Charges courantes	6 053	6 326	6 611	6 253	6 570	6 744
EBF	653	300	129	402	247	81
Résultat financier	-34	-27	-28	-19	-19	-30
Résultat exceptionnel	11	47	11	5	59	-2
CAF brute	630	320	112	388	287	49
<i>Taux d'autofinancement</i>	<i>9</i>	<i>5</i>	<i>2</i>	<i>6</i>	<i>4</i>	<i>1</i>
Capital dette	227	235	270	95	105	154
CAF nette	403	85	-158	293	182	-105

❑ Le taux d'autofinancement brut 2022 de la commune est **très faible (1 %)**, ce qui signifie que, sur 100 € de recettes de fonctionnement, la commune n'a préservé qu'**1 €** pour se désendetter et s'équiper

2.2.2 – La CAF brute et nette

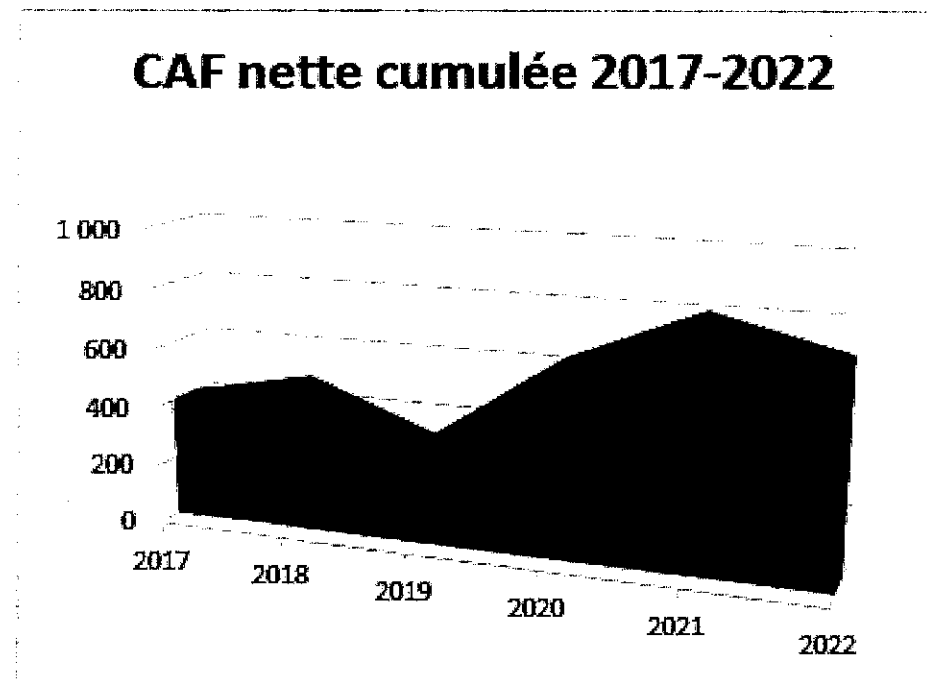


Sur toute la période d'étude, la commune affiche un niveau d'autofinancement **largement inférieur à celui de la strate** :

- **CAF brute** : 112 à 53 €/hab Le Boulou, contre 179 à 210 €/hab pour la strate
- **CAF nette** : 71 à 34 €/hab Le Boulou, contre 96 à 128 €/hab pour la strate

En outre, les courbes sont ascendantes pour la strate, et descendantes pour la commune

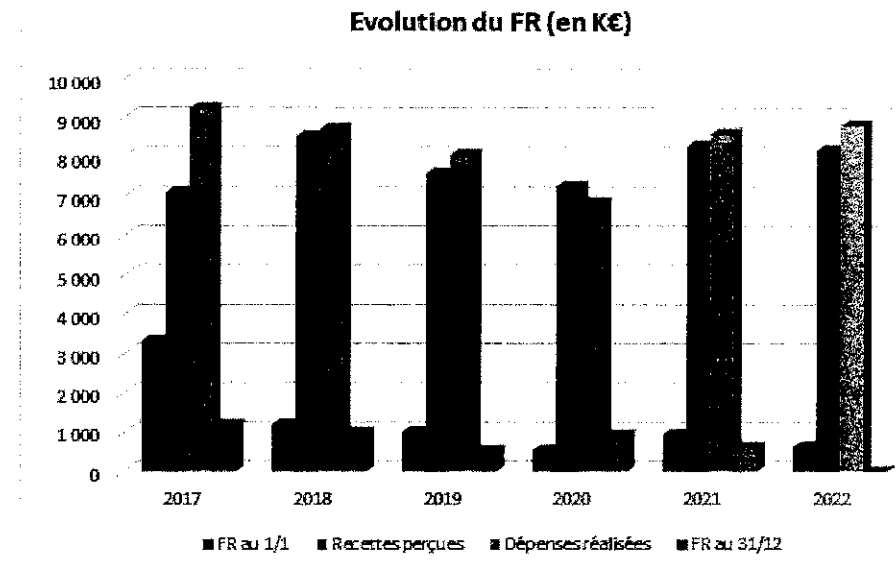
- Sur la période d'étude, la CAF nette diminue fortement
- La CAF nette cumulée reste néanmoins positive : **+ 700 K€** entre 2017 et 2022
- Ce volume a donc permis de financer une petite partie des dépenses d'équipement



- Sur la période d'étude, le Besoin de Financement (BF) est égal au cumul des dépenses d'équipement minoré des ressources propres et subventions
- Ce BF cumulé s'élève à **6,5 M€ ; il a été couvert :**
 - à 50 % par le résultat de la commune (= fonds de roulement)
 - à 1/4 par de l'autofinancement
 - à 1/4 par de l'endettement supplémentaire
- Sur la période, le fonds de roulement de la commune a **baissé de 3,3 M€ et est désormais égal à 0**
- Cette diminution s'explique essentiellement par la **baisse des indicateurs d'autofinancement** et par **des cessions inscrites mais jamais perçues**
- A partir de 2023, la commune fera davantage peser le financement de ses investissements par de l'endettement

En K€	Cumul 2017-2022	Structure
Dépenses d'équipement	10 319	
Ressources propres et subventions	3 791	
Besoin de financement (BF)	6 528	100%
Couverture du BF	3 203	100%
CAF brute	1 786	27%
Variation de dette	1 417	22%
Variation du fonds de roulement	-3 325	51%

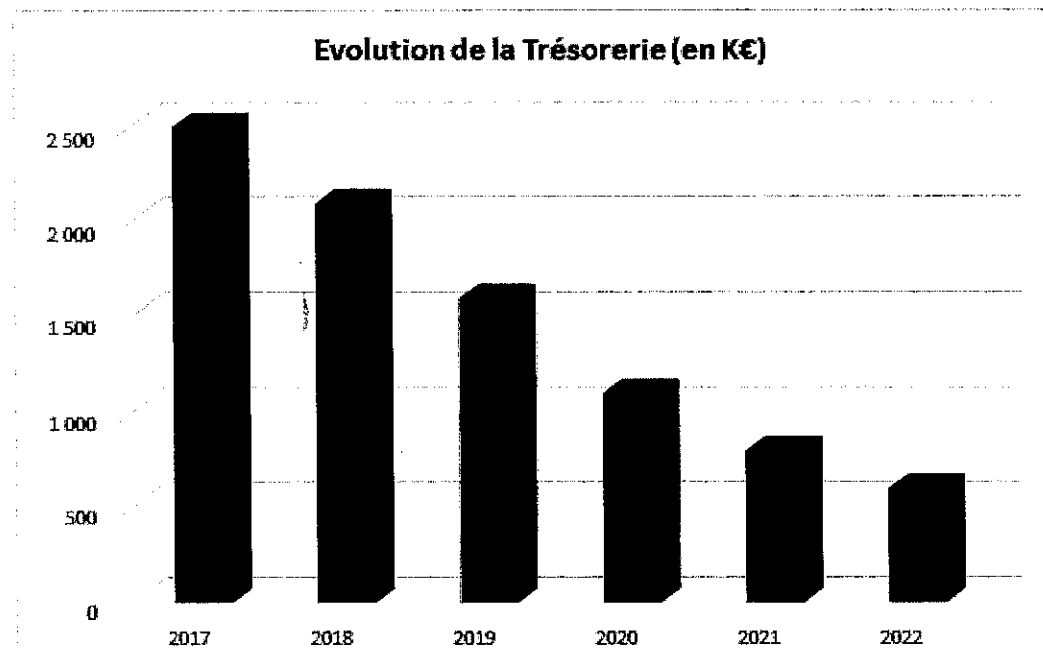
Evolution du FR (en K€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FR au 1/1	3 331	1 203	1 010	536	940	630
Recettes perçues	7 108	8 538	7 588	7 271	8 295	8 190
Dépenses réalisées	9 236	8 731	8 062	6 867	8 605	8 814
FR au 31/12	1 203	1 010	536	940	630	6



☐ Sur la période, la commune a perçu **47 M€ de recettes** et a réalisé **50,3 M€ de dépenses**

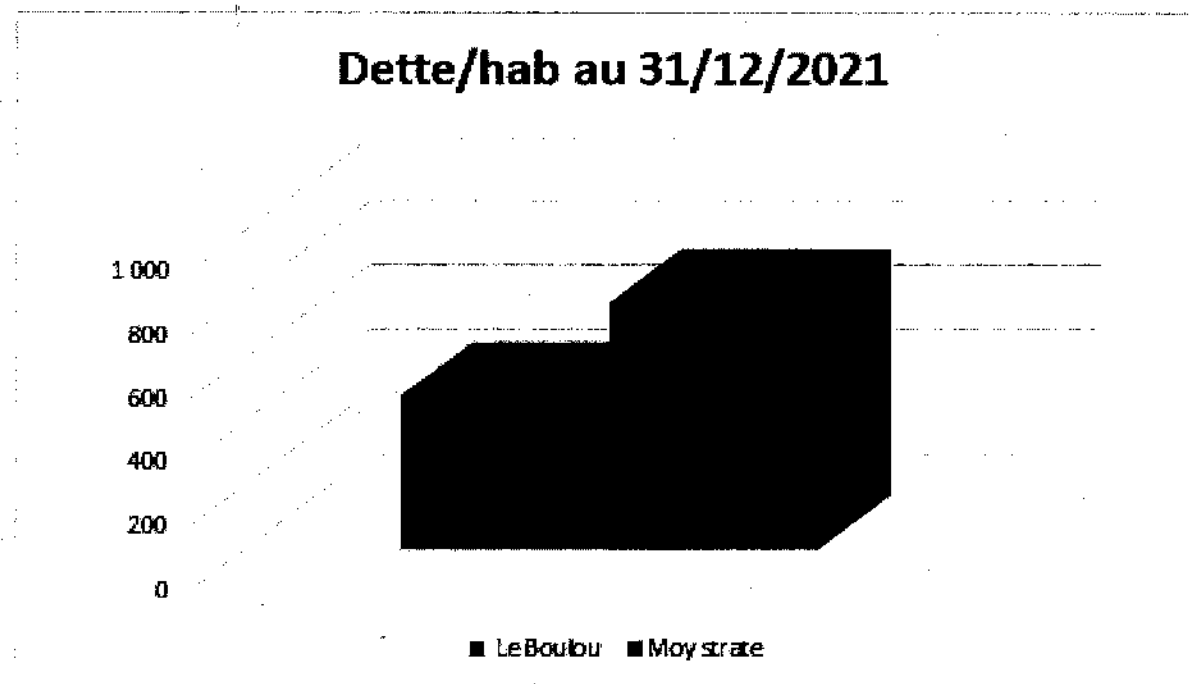
☐ Le résultat (FR) a ainsi baissé de **3,3 M€** entre 2017 et 2022

Sur la période d'étude, la trésorerie de la commune s'est fortement tendue :



Ainsi, le cycle de mandatement n'a pas toujours respecté le principe d'annualité budgétaire : certaines charges ont dû être payées en n+1, alors que le « service fait » datait de n

- Avec un encours de **3 M€ à fin 2022**, l'endettement de la commune est **inférieur** à la moyenne des collectivités de la strate
- Ramené à l'habitant, le stock de dette au 31/12/2021 ne représente que **482 €**, contre **775 €** pour la moyenne de la strate

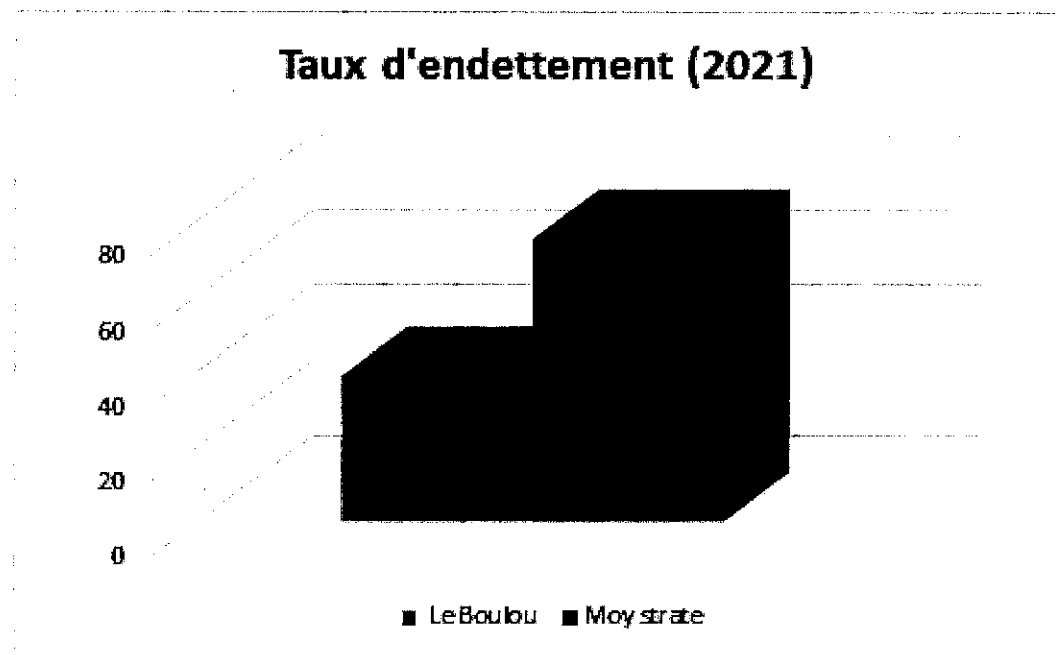


- L'endettement a augmenté de **18 %** en moyenne par an sur la période d'étude, soit **+ 1,7 M€**
- Il reste cependant faible

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol moy
Stock dette au 31/12	1 331	1 746	1 475	1 534	2 629	2 975	17,5
Produits courants	6 706	6 626	6 740	6 655	6 817	6 825	0,4
Taux d'endettement	20	26	22	23	39	44	17,0

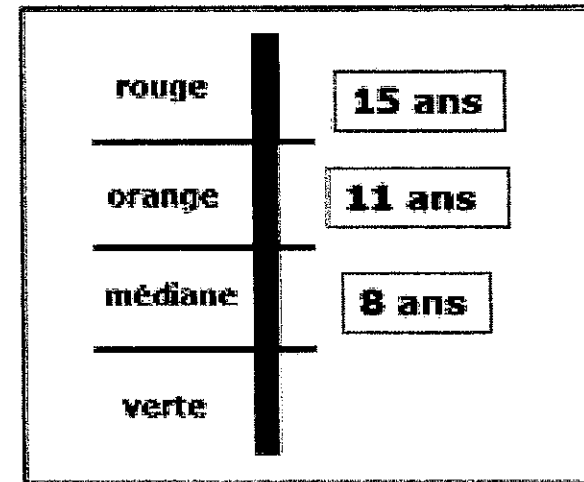
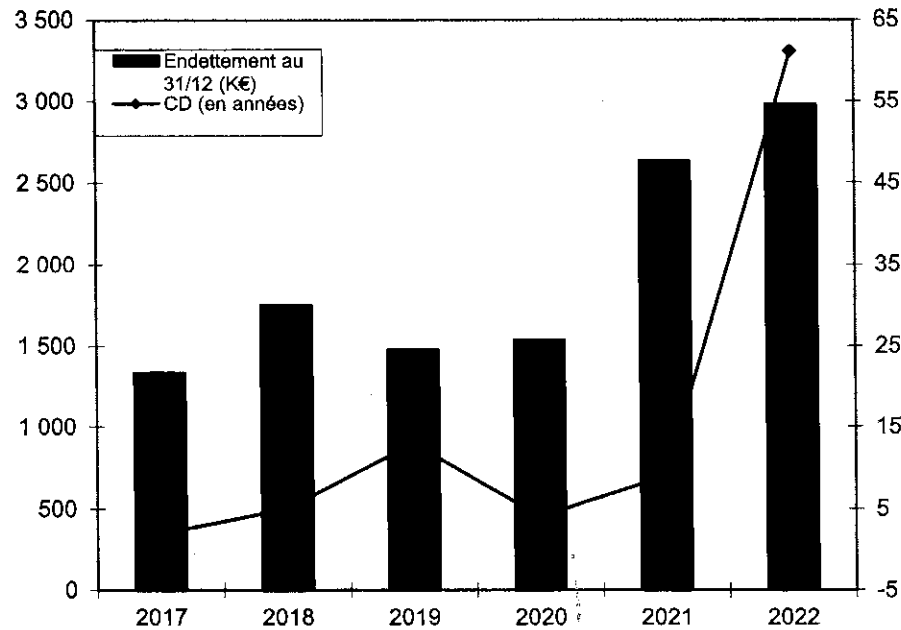
- Le niveau d'endettement de la commune doit s'apprécier au regard de la capacité de la collectivité à rembourser sa dette
- 2 ratios** permettent d'analyser cette capacité et donc le risque « d'insolvabilité » :
 - **le taux d'endettement**, égal au rapport entre le stock de dette et les produits courants : ce taux mesure l'importance de la dette au regard de la surface budgétaire de la commune
 - **la capacité de désendettement**, égale au rapport entre le stock de dette et l'autofinancement brut ; ce ratio théorique mesure la durée en années nécessaire pour rembourser la totalité de la dette en supposant que la commune y consacre la totalité de sa CAF brute

- ❑ Le taux d'endettement 2021 de la commune est égal à **39 %**, un niveau inférieur aux communes de la strate (**75 %**)



- En revanche, **et depuis 2019**, la capacité de désendettement de la commune (solvabilité) est supérieure à celle de la moyenne de la strate (4 ans)
- En 2022, la solvabilité de la commune atteint plus de 60 ans du fait d'un autofinancement quasi inexistant
- Il est précisé que le plafond de ce ratio a été établi à **12 ans pour les communes** par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027.

Endettement et solvabilité



Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 066-216600247-20230609-230535-DE



Tableau des grands équilibres 2017-2022 (en K€)

Budget principal	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 Recettes courantes de fonctionnement	6 706	6 626	6 740	6 655	6 817	6 825
Fiscalité directe	2 726	2 795	2 885	2 916	3 091	3 360
Fiscalité indirecte	1 290	1 314	1 358	987	1 084	1 441
Fiscalité reversée	1 114	1 114	1 114	1 114	1 114	916
Dotations et subventions	842	764	779	1 194	970	584
Redevances et autres produits	734	639	604	444	558	524
2 Dépenses courantes de fonctionnement	6 053	6 326	6 611	6 253	6 570	6 744
Frais de personnel	3 591	3 672	3 693	3 939	3 977	4 004
Charges de gestion générale	1 521	1 749	1 883	1 418	1 712	1 773
Transferts et autres charges	941	905	1 035	896	881	967
3 = 1 - 2 Excédent brut de fonctionnement	653	300	129	402	247	81
4 Résultat financier	-34	-27	-28	-19	-19	-30
5 Résultat exceptionnel	11	47	11	4	59	-2
6 = 3 - 4 - 5 CAF brute	630	320	112	387	287	49
Taux d'épargne brute	9	5	2	6	4	1

Tableau des grands équilibres 2017-2022 (en K€)

Budget principal	2017	2018	2019	2020	2021	2022
6 CAF brute	630	320	112	387	287	49
7 Recettes définitives d'investissement	382	1 177	780	455	162	835
Dotations	360	549	430	203	127	431
Subventions	5	627	320	252	34	404
Autres recettes	17	1	30	0	1	0
8 = 6 + 7 Financement propre disponible	1 012	1 497	892	842	449	884
9 Dépenses d'équipement	2 913	2 105	1 096	497	1 854	1 854
Acquisitions et travaux	2 913	2 105	1 096	497	1 854	1 854
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
10 Remboursement du capital de la dette	227	235	270	95	105	154
11 = 6 - 10 CAF nette	403	85	-158	292	182	-105
12 = 9 + 10 - 8 Besoin de financement	2 128	843	474	-250	1 510	1 124
13 Emprunts nouveaux	0	650	0	154	1 200	500
14 Fonds de roulement au 1er janvier	3 331	1 203	1 010	536	940	630
15 = 14 + 13 - 12 Fonds de roulement au 31 décembre	1 203	1 010	536	940	630	6
16 Encours de dette au 1er janvier	1 558	1 331	1 746	1 476	1 535	2 630
17 = 16 - 10 + 13 Encours de dette au 31 décembre	1 331	1 746	1 476	1 535	2 630	2 976
18 Capacité de désendettement (17/6)	2	5	13	4	9	61

- Déjà d'un niveau moyen en 2017, le niveau d'autofinancement de la commune s'est dégradé tout au long de la période
- Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, la situation financière est ainsi **très tendue, et ce depuis 2018**
- Sur la période d'étude, les produits courants ont augmenté (+ 120 K€) beaucoup moins vite que les charges de même nature (+ 690 K€), ce qui explique la **nette usure de l'EBF : - 570 K€ entre 2017 et 2022**
- Les résultats financiers et exceptionnels sont **stables**
- La baisse de la CAF brute est donc identique à celle de l'EBF ; le taux d'autofinancement 2022 est très faible : **1 %**
- La CAF nette est négative : **- 100 K€ en 2022**
- Fiscalité :**
 - ✓ Bases fiscales peu dynamiques et qui reposent en partie sur la revalorisation forfaitaire
 - ✓ Les taux fiscaux sont restés stables sur la période 2017-2021 ; ils ont augmenté de 5 % en 2022, soit une recette supplémentaire de **180 K€**

- L'effort d'équipement est **comparable** à celui de la moyenne de la strate
- Le besoin de financement (6,5 M€) a été couvert en utilisant la totalité du résultat de l'exercice de la commune (3,3 M€) et en faisant appel à **parts égales** à l'autofinancement et à l'endettement
- La trésorerie est **très tendue**
- La commune reste globalement **peu endettée**
- Mais sa solvabilité, mesurée par la capacité de désendettement, est en 2022 **largement supérieure** aux seuils édictés par les organes de contrôle
- Tout l'enjeu de la prospective sera donc **d'arrêter une stratégie financière** afin d'analyser la faisabilité liée aux projets d'investissement de la commune

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 066-216600247-20230609-230535-DE



❑ Obligations minimales « déduites » des dispositions légales :

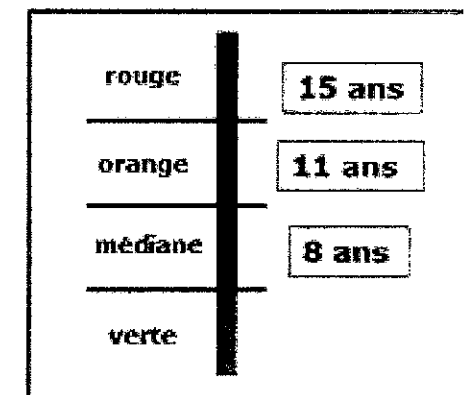
- le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être **positif**
- la commune **doit rembourser** le capital de sa dette par des ressources propres

❑ Définition de la stratégie financière de la commune à horizon 2026 :

- maintenir le taux d'épargne à **8 %**
- préserver une épargne nette **positive**
- conserver une capacité de désendettement correcte (endettement/CAF) : **10 ans maximum**

❑ Plusieurs leviers peuvent être simulés :

- ✓ réduction des charges de fonctionnement
- ✓ variation du programme d'investissement
- ✓ cessions foncières (une fois certaines, elles pourront dès lors financer de nouveaux projets d'investissement)
- ✓ cumul de ces 3 leviers



Envoyé en préfecture le 16/06/2023


Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 066-216600247-20230609-230535-DE



- Le premier exercice a consisté à projeter le Compte Administratif 2023 de la commune, à partir d'une balance comptable au 30/4/2023 et des projections des 8 mois suivants
- La prospective est réalisée à **taux fiscaux constants**
- Les charges de personnel** ont été projetées en tenant compte des départs à la retraite, des remplacements, des recrutements et du « GVT »
- Enfin, les procédures comptables ont été revues et optimisées afin que les charges dues en N soient bien mandatées en N

- 
- Avec un taux d'autofinancement de **8 %**, la commune peut lever **3,5 M€ d'emprunts nouveaux** sur la période 2023/2027
 - Au 31/12/2026, l'endettement serait dès lors de **5,4 M€**, soit une solvabilité de **9 ans**
 - Il est précisé que s'endetter pour une commune (comme pour un ménage) est un processus « normal »...
 - si l'évolution de l'endettement est **correctement calibrée** par rapport à l'évolution de l'autofinancement (solvabilité)
 - si l'**endettement** concerne uniquement les **projets nouveaux**, par exemple la construction d'équipements (durée longue) : il est en effet logique que ces investissements soient supportés par les générations futures
 - A contrario, il est souhaitable que les dépenses d'investissement d'une durée « courte » (ordinateurs, véhicules, entretien du patrimoine communal...) soient financées par les ressources propres de la commune
 - La « feuille de route » financière est présentée dans les planches suivantes

+ ANALYSE DÉTAILLÉE	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	1 772 847	1 640 000	1 575 000	1 585 000	1 556 000
Charges de personnel	4 003 635	3 932 134	4 143 883	4 291 699	4 456 117
Atténuations de produits	35 310	121 000	100 000	100 000	100 000
Autres charges de gestion courante	931 520	735 000	750 000	760 000	770 000
Autres dépenses	0	0	0	0	0
Total des dépenses de gestion courante	6 743 312	6 428 134	6 568 883	6 736 699	6 882 117
Charges financières	30 136	40 230	77 473	116 370	145 759
Charges exceptionnelles	24 790	71 325	10 000	10 000	10 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 798 238	6 539 689	6 656 356	6 863 069	7 037 876
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	252 847	233 000	244 650	256 882	269 726
Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0
--- TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ---	7 051 085	6 772 689	6 901 006	7 119 951	7 307 602
Impôts et taxes	5 717 271	5 852 062	6 000 828	6 132 431	6 267 779
Dotations et subventions	584 035	844 319	781 956	800 194	818 948
Autres produits courants stricts	426 172	347 745	352 335	356 992	361 721
Atténuations de charges	86 451	80 000	80 000	80 000	80 000
Total des recettes de gestion courante	6 813 929	7 124 126	7 215 119	7 369 617	7 528 448
Produits financiers	20	0	0	0	0
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisatio	22 356	5 000	80 000	80 000	80 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 836 305	7 129 126	7 295 119	7 449 617	7 608 448
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	58 215	56 000	56 000	56 000	56 000
Produits des cessions d'immobilisations	7 200	0	0	0	0
Excédent de fonctionnement reporté	672 937	92 448	1	1	1
--- TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ---	7 574 657	7 277 574	7 351 120	7 505 618	7 664 449

+	SYNTHÈSE	2022	2023	2024	2025	2026
	Recettes de fonctionnement courant	6 813 929	7 124 126	7 215 119	7 369 617	7 528 448
	Dépenses de fonctionnement courant (hors travaux et	6 731 387	6 408 134	6 548 883	6 716 699	6 862 117
	Epargne de gestion	82 542	715 992	666 236	652 918	666 331
	Résultats financiers	-30 116	-40 230	-77 473	-116 370	-145 759
	Résultats exceptionnels	-2 434	-66 325	70 000	70 000	70 000
	Epargne brute	49 992	609 437	658 763	606 548	590 572
	Remboursement courant du capital de la dette (hors F	154 365	181 706	232 303	313 354	384 157
	Créances sur des collectivités	0	0	0	0	0
	Epargne Disponible (Autofinancement net)	-104 374	427 731	426 460	293 194	206 415
	Dépenses réelles d'investissement y compris travaux et	1 854 370	3 075 500	3 297 500	3 620 000	395 000
	dont remboursement du 16449	0	0	0	0	0
	Recettes réelles d'investissement	827 118	1 751 000	1 431 273	2 122 878	879 881
	Besoin de financement	1 027 251	1 324 500	1 866 227	1 497 123	-484 881
	Emprunts nouveaux	500 000	889 724	1 439 767	1 203 929	0
	Emprunts gestion	0	0	0	0	0
	Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'im	-631 625	-7 046	0	-0	691 296
	Produits des cessions d'immobilisations	7 200	0	0	0	0
	Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'im	-624 425	-7 046	0	-0	691 296
	Résultat global de clôture de l'exercice N-1	631 471	7 046	1	1	1
	Résultat global de clôture	7 047	1	1	1	691 297
	Résultat de l'exercice net des RAR	7 047	1	1	1	691 297
	Dette au 31 12	2 974 939	3 682 956	4 890 421	5 780 995	5 396 838
	Capacité de désendettement	59,51	6,04	7,42	9,53	9,14

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 066-216600247-20230609-230535-DE

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	
010 RENOUV EQUIPEMENTS ADMINIS	0,00	480 000,00	480 000,00	0,00	164 000,00	116 000,00	200 000,00
016 URBANISME OPERATIONNEL	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	70 000,00	50 000,00
001 ECOLE MATERNELLE	1 747 600,00	72 400,00	1 820 000,00	334 000,00	1 537 000,00	0,00	0,00
002 ECOLE PRIMAIRE	2 455 000,00	445 000,00	2 900 000,00	77 569,00	100 000,00	1 270 000,00	1 490 000,00
005 CADRE DE VIE DES QUARTIERS	0,00	306 000,00	306 000,00	0,00	25 000,00	75 000,00	200 000,00
006 VIDEOPROTECTION EXTENSION	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	20 000,00	100 000,00	0,00
008 ECLAIRAGE PUBLIC TRANSITIO	0,00	720 000,00	720 000,00	0,00	0,00	200 000,00	520 000,00
009 MAISON POUR TOUS	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	50 000,00	575 000,00	575 000,00
014 ANDRE MARAT RAT PLACE (CCV)	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00
015 PLAN ARBRES RENATURATION	0,00	190 000,00	190 000,00	0,00	90 000,00	50 000,00	50 000,00
017 JEAN MOULIN SALLE REHAB PM	0,00	186 000,00	186 000,00	0,00	186 000,00	0,00	0,00
007 CIMETIERE	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	68 500,00	81 500,00	0,00
003 SCHEMA AMENAGEMENT DURABLE	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	20 000,00	40 000,00
004 VOIRIE AVENUE D'ESPAGNE	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
011 COLLEGE LE BOULOU AMENAGE	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	250 000,00	0,00	150 000,00
012 PRIF LES CHARTREUSES	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
013 PLACE SOUV RENATUR RAMBLA	0,00	650 000,00	650 000,00	0,00	350 000,00	300 000,00	0,00
018 VOIRIES COMMUNALES REHAB &	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	55 000,00	400 000,00	745 000,00

- Projets d'investissement : **10,4 M€**
- Subventions : **3 M€**
- Autres recettes d'investissement : **3,2 M€**

- Soit un solde à financer sur la période 2023-2026 de 4,2 M€ :**

- CAF cumulée : **2,5 M€**
- Endettement : **2,4 M€**

- Cette stratégie permettra à la commune :**

- **de financer à parts égales** le PPI de la commune : 50 % via l'autofinancement et 50 % via l'endettement
- de reconstituer à fin 2026 un **résultat excédentaire** : **700 K€** (= 2,5 + 2,4 – 4,2)
- d'être en mesure, en cas de cessions, **d'abonder son PPI**